

# OPPORTUNITÉ

JUIN 2021

**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance**

- ▶ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 10 ans (à compter de la fin de la période de commercialisation) en l'absence de remboursement automatique anticipé<sup>(2)</sup>.**
- ▶ **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- ▶ **Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+ au 27/04/2021<sup>(3)</sup>). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.**
- ▶ **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation<sup>(4)</sup> et comptes-titres.**
- ▶ **Période de commercialisation : du 27 mai 2021 au 28 juin 2021. La commercialisation du titre de créance pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.**
- ▶ **Code ISIN : FR00140038D5**

La présente brochure décrit les caractéristiques d'Opportunité Juin 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur<sup>(4)</sup> s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur<sup>(4)</sup> d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part, ainsi que le Garant, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur<sup>(4)</sup>.

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL, destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF<sup>(5)</sup>.**

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

*(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou à la date de remboursement anticipé. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.*

*(2) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé, et ses conditions sont détaillées dans cette brochure.*

*(3) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.*

*(4) La liste des assureurs qui acceptent ce produit est disponible auprès de votre interlocuteur habituel chez Natixis Wealth Management.*

*(5) Directive 2014/65/UE du 14 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et de tous ses textes subséquents.*

## **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**

- ▶ Une offre indexée à la performance du marché actions européen via l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ▶ À partir de la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, si à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine<sup>(2)</sup> ou plus, un remboursement automatique anticipé du capital est effectué avec le versement d'un gain de 1,50 %<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé, soit 6,00 %<sup>(3)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation du niveau d'origine de l'Indice<sup>(2)</sup> (effet de plafonnement du gain potentiel).
- ▶ À la date de constatation finale<sup>(4)</sup> et en l'absence de remboursement automatique anticipé, si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine<sup>(2)</sup> ou plus, un remboursement du capital est effectué à l'échéance<sup>(5)</sup> avec le versement d'un gain final de 60 %<sup>(3)</sup>, soit 1,50 %<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé depuis la date de constatation du niveau d'origine de l'Indice (effet de plafonnement du gain potentiel).
- ▶ Il existe un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse de l'Indice supérieure à 40 % par rapport à son niveau d'origine<sup>(2)</sup> (niveau final inférieur à 60 % de son niveau d'origine).
- ▶ Pour bénéficier, à l'échéance d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'Indice jusqu'à 40 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (*gain potentiel fixé à 1,50 %<sup>(3)</sup> par trimestre écoulé, quelle que soit la performance de l'Indice*).

**Opportunité Juin 2021 est un titre de créance pouvant être utilisé dans une optique de diversification de votre portefeuille d'investissement et ne doit pas en constituer l'intégralité.**

**Dans l'ensemble de cette brochure commerciale, le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes pouvant être partiels ou totaux) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.**

Les taux de rendement annuels nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an), et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de transaction dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Dans cette brochure, les calculs de taux de rendement annuels sont effectués pour un investissement de 1 000 € le 28 juin 2021 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 14 juillet 2031) ou, selon le cas, la date de remboursement automatique anticipé. En cas d'achat après le 28 juin 2021 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur ou inférieur au taux de rendement annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte totale ou partielle en capital (non mesurable *a priori* en cas de vente avant l'échéance).

(1) Chaque trimestre à partir du 28 juin 2022 inclus (4<sup>e</sup> trimestre) et jusqu'au 28 mars 2031 inclus (39<sup>e</sup> trimestre).

(2) Cours de clôture de l'Indice le 28 juin 2021.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(4) La date de constatation finale correspond au 30 juin 2031.

(5) La date d'échéance correspond au 14 juillet 2031.

## Avantages et inconvénients

### Avantages

- ▶ **Potentiel remboursement anticipé du capital dès la fin du 4<sup>e</sup> trimestre** : à compter de la 1<sup>re</sup> date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> et à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> ultérieure, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme trimestriel de remboursement automatique anticipé lui permettant de récupérer l'intégralité de son capital<sup>(2)</sup> si l'Indice clôture à 95 % ou plus de son niveau d'origine ou plus à cette date.
- ▶ **Gain potentiel** : à compter de la 1<sup>re</sup> date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> et à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> ultérieure, si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus à cette date, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur bénéficie d'un gain de 1,50 %<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé (soit 6,00 % par année entière écoulée) depuis l'origine (voir le mécanisme de plafonnement du gain dans la section inconvénients).
- ▶ **Remboursement à l'échéance de l'intégralité du capital majoré d'un gain si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus** : à l'échéance du produit (le 14 juillet 2031), en l'absence de remboursement automatique anticipé durant la vie du produit, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital et bénéficie d'un gain final de 60 %<sup>(2)</sup>, équivalent à 1,50 % par trimestre écoulé depuis l'origine si l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou plus à la date de constatation finale<sup>(3)</sup>.
- ▶ **Remboursement à l'échéance de l'intégralité du capital (sans gain) en cas de baisse limitée de l'Indice** : à l'échéance du produit (le 14 juillet 2031), l'investisseur récupère l'intégralité de son capital<sup>(2)</sup>, si l'Indice clôture à la date de constatation finale<sup>(3)</sup> entre 60 % (inclus) et 95 % (exclu) de son niveau d'origine.

### Inconvénients

- ▶ **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance** :
  - À l'échéance (le 14 juillet 2031), sous réserve de l'absence de remboursement automatique anticipé, et dans le cas où l'Indice clôture à la date de constatation finale en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
  - En cas de revente du produit en cours de vie à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendra alors des paramètres de marché le jour de la revente avec un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.
- ▶ **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance** : il est très sensible à une variation de l'Indice, même faible, autour des seuils de 60 % et 95 % par rapport à son niveau d'origine.
- ▶ **Durée d'investissement pouvant aller jusqu'à 10 ans** : l'investisseur ne connaît pas *a priori* la durée exacte de son investissement qui peut atteindre 10 ans au maximum, et 1 an au minimum, du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- ▶ **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. **Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.**
- ▶ **Gain maximum limité à 1,50 % par trimestre écoulé<sup>(2)</sup> depuis l'origine** : l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse potentielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- ▶ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

## Principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section «Informations Importantes» de la présente brochure). Le titre de créance Opportunité Juin 2021 est notamment exposé aux risques suivants :

**Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

**Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

**Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent** : STOXX, l'administrateur de l'indice sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

**Risque de conflits d'intérêts potentiels** : le distributeur, l'agent de calcul, l'Émetteur et le Garant étant des filiales du même groupe, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Chaque trimestre à partir du 28 juin 2022 inclus (4<sup>e</sup> trimestre) et jusqu'au 28 mars 2031 inclus (39<sup>e</sup> trimestre).

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable *a priori*. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) La date de constatation finale correspond au 30 juin 2031.

## Mécanismes de remboursement

Le niveau d'origine de l'Indice est déterminé par son niveau de clôture à la date du 28 juin 2021.

### Mécanisme trimestriel de remboursement automatique anticipé

À partir de la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, on observe à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, du 28 juin 2022 (inclus) au 28 mars 2031 (inclus), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine.

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture à 95 % de son niveau d'origine ou à un niveau supérieur, le produit prend automatiquement fin par anticipation<sup>(2)</sup> et l'investisseur récupère<sup>(3)</sup>, à la date de remboursement automatique anticipé correspondante<sup>(1)</sup> :



Soit un TRA brut<sup>(4)</sup> maximum de 5,77 % (équivalent à un TRA net<sup>(5)</sup> maximum de 4,71 %).

- ▶ Dans le cas où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine, le produit continue.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation (par application du mécanisme présenté ci-dessus), on observe une dernière fois, à la date de constatation finale (le 30 juin 2031), le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau d'origine :

- ▶ Si à cette date l'Indice clôture **en dessous de 60 % de son niveau d'origine**, l'investisseur subit une perte en capital (d'au moins 40 %) et reçoit<sup>(3)</sup>, à la date d'échéance, le 14 juillet 2031 :



- ▶ Si à cette date l'Indice clôture **entre 60 % (inclus) et 95 % (exclu) de son niveau d'origine**, l'investisseur récupère<sup>(3)</sup>, à la date d'échéance, le 14 juillet 2031 :



Soit un TRA brut<sup>(4)</sup> de 0,00 % (équivalent à un TRA net<sup>(5)</sup> de -1,00 %).

- ▶ Si à cette date l'Indice clôture à **95 % de son niveau d'origine ou plus**, l'investisseur récupère<sup>(3)</sup>, à la date d'échéance, le 14 juillet 2031 :



Soit un TRA brut<sup>(4)</sup> de 4,79 % (équivalent à un TRA net<sup>(5)</sup> de 3,74 %).

(1) Le détail des dates figure en page 8 de la présente brochure.

(2) Le remboursement automatique anticipé ne relève pas de votre choix. Il est soumis à l'évolution de l'Indice aux dates de constatation trimestrielle et est donc réalisé automatiquement sans intervention de votre part. À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Voir en page 2 de la présente brochure pour les modalités de calcul des TRA.

(5) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

## Résumé du mécanisme



Graphique à caractère uniquement informatif. L'illustration graphique présentée ne constitue pas une prévision de la performance future de vos investissements. Elle a seulement pour but d'illustrer les mécanismes de votre investissement sur la durée de placement.

**En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.**

(1) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

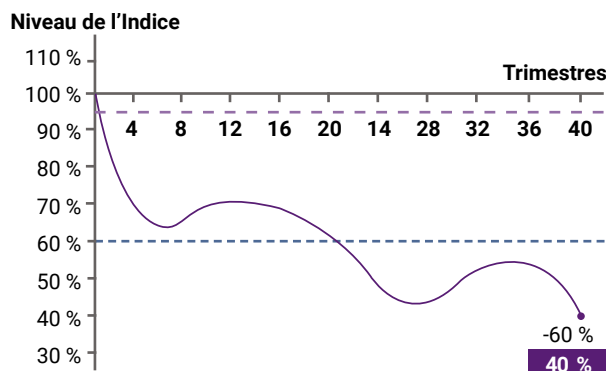
## Illustrations du mécanisme de remboursement



Ces graphiques ont été réalisés à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Les données chiffrées de ces graphiques n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit sur la durée de placement. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse.

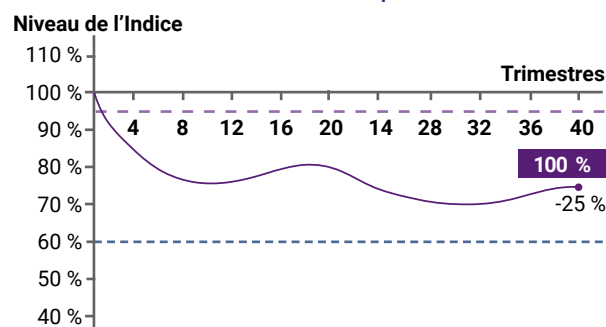
### Scénario défavorable : niveau final de l'Indice en dessous du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- ▶ À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À la date de constatation finale (le 30 juin 2031), l'Indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse se situe en dessous du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. En conséquence, **le produit est remboursé<sup>(2)</sup> à l'échéance avec une perte en capital équivalente à la baisse de l'Indice.**
- ▶ **Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital investi - 60 % = 40 % du capital<sup>(2)</sup>.**  
Le TRA brut<sup>(3)</sup> de l'investissement est de -8,71 % (identique à celui de l'Indice), le TRA net<sup>(4)</sup> de l'investissement est de -9,63 %.
- ▶ Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôture en dessous de 95 % de son niveau d'origine à chaque date de constatation trimestrielle, et clôture à la date de constatation finale en baisse de 100 % par rapport à son niveau d'origine, **la perte en capital est totale, et la somme restituée à l'échéance est nulle.**



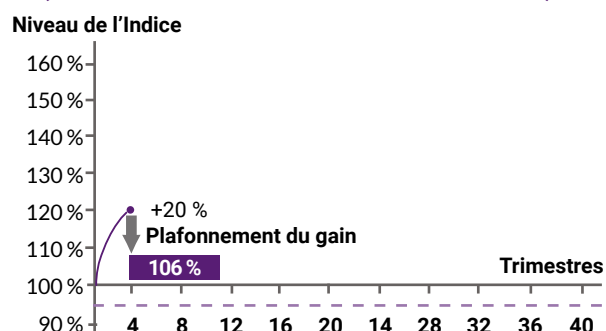
### Scénario intermédiaire : niveau final de l'Indice au-dessus du seuil de remboursement du capital à l'échéance

- ▶ À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture systématiquement en dessous de 95 % de son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- ▶ À la date de constatation finale (le 30 juin 2031), l'Indice clôture en baisse de 25 % par rapport à son niveau d'origine. Cette baisse est inférieure à celle maximale permettant un remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance (40 % inclus) et supérieure à celle maximale permettant un remboursement avec gain à l'échéance (5 % inclus). En conséquence, **le produit est intégralement remboursé<sup>(2)</sup> à l'échéance.**
- ▶ **Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital<sup>(2)</sup>.**  
Le TRA brut<sup>(3)</sup> de l'investissement est de 0,00 % (contre -2,82 % pour l'Indice), le TRA net<sup>(4)</sup> de l'investissement est de -1,00 %.



### Scénario favorable : mise en évidence du plafonnement du gain (hausse de l'Indice en fin du 4<sup>e</sup> trimestre)

- ▶ À la 1<sup>re</sup> date de constatation trimestrielle (le 28 juin 2022), l'Indice clôture en nette hausse par rapport à son niveau d'origine (+20 %). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est déclenché. En conséquence, **le produit est intégralement remboursé<sup>(2)</sup> avec un gain de 6,00 %<sup>(2)</sup> au titre des quatre trimestres écoulés depuis l'origine. Ce remboursement anticipé entraîne la dissolution du produit.** Dans ce scénario, l'investisseur ne profite que partiellement de la hausse de l'Indice (plafonnement du gain).
- ▶ **Montant remboursé : 106,00 % du capital<sup>(2)</sup>.**  
Le TRA brut<sup>(3)</sup> de l'investissement est de 5,77 %, inférieur à celui de l'Indice, égal à 19,19 %, du fait du plafonnement du gain, le TRA net<sup>(4)</sup> de l'investissement est de 4,71 %.



(1) Voir le détail des dates en page 8.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(3) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de rendement annuel brut (hors commission ou frais liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables). Voir en page 2 de la présente brochure pour les modalités de calcul des TRA.

(4) Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de rendement annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

## L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 %

### Présentation de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5 %)

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5 %) est un indice de la gamme STOXX lancé le 29 avril 2016 et composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX® (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les sociétés composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an, sur une base quotidienne. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. A titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur les 10 dernières années s'élève à 3,67 % (Source : Bloomberg). Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX® ([www.stoxx.com/index-details?symbol=ISX70D5](http://www.stoxx.com/index-details?symbol=ISX70D5)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index ; code ISIN : CH0321427582 ; [www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2ciSX70D5/](http://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2ciSX70D5/)).

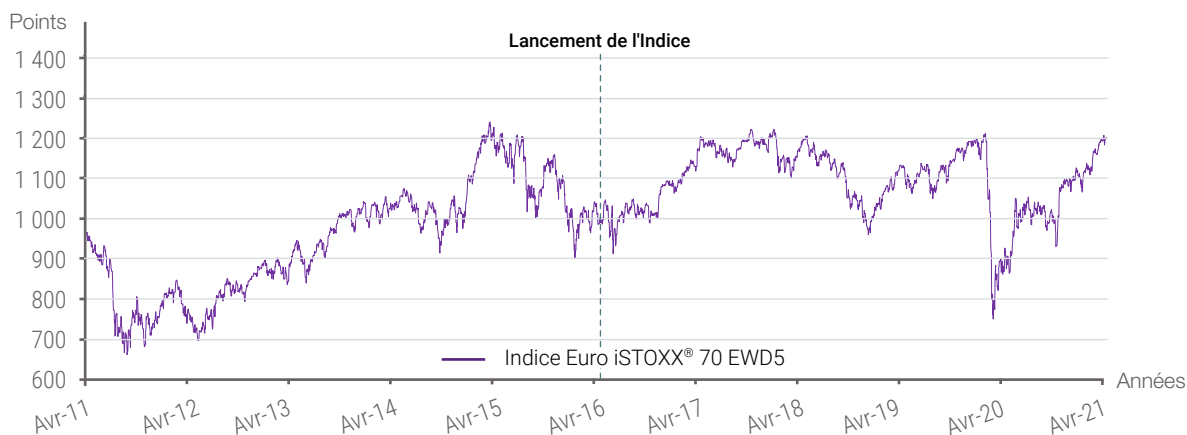
### Évolution historique et simulée de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

**L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

### Évolution historique et simulée de l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 entre le 26 avril 2011 et le 26 avril 2021



Source : Bloomberg, au 26 avril 2021

### Valeurs présentes dans l'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5

Adidas AG	BNP Paribas SA	Engie SA	Koninklijke Ahold Delhaize	Safran SA
Adyen NV	Capgemini SE	Eni SpA	Koninklijke DSM NV	Sanofi
Air Liquide SA	Cellnex Telecom SA	EssilorLuxottica SA	Koninklijke Philips NV	SAP SE
Airbus SE	Cie de Saint-Gobain	Ferrari NV	Legrand SA	Schneider Electric SE
Allianz SE	CRH PLC	Flutter Entertainment PLC	Linde PLC	Siemens AG
Amadeus IT Group SA	Daimler AG	Heineken NV	L'Oreal SA	STMicroelectronics NV
Anheuser-Busch InBev SA/NV	Danone SA	Hermes International	LVMH	Total SE
ASML Holding NV	Dassault Systemes SE	Iberdrola SA	Michelin	UniCredit SpA
AXA SA	Deutsche Bank AG	Industria de Diseno Textil SA	Muenchener Rueckversicherungs	Vinci SA
Banco Bilbao Vizcaya Argentari	Deutsche Boerse AG	Infineon Technologies AG	Neste Oyj	Vivendi SE
Banco Santander SA	Deutsche Post AG	ING Groep NV	Orange SA	Volkswagen AG
BASF SE	Deutsche Telekom AG	Intesa Sanpaolo SpA	Pernod Ricard SA	Vonovia SE
Bayer AG	E.ON SE	Kering SA	Prosus NV	Wolters Kluwer NV
BWM AG	Enel SpA	Kone Oyj	RWE AG	Worldline SA/France

Source : Bloomberg, dernier rebalancement au 19 mars 2021

# Principales caractéristiques

Code ISIN	FR00140038D5
Forme juridique	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le visa n° 20-256, et tel que mis à jour par le Prospectus de Base 2021.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ /Moody's : A1 / Fitch Ratings: A+ au 27 avril 2021). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Devise	Euro (€)
Prix d'émission et de commercialisation	Le prix d'émission est de 99,91 % de la valeur nominale. Le prix de commercialisation commencera à 99,91 % le 27 mai 2021 et progressera au taux annuel de 1 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 28 juin 2021.
Date d'émission	27 mai 2021
Valeur nominale	1 000 €
Montant de l'émission	30 000 000 €
Minimum de souscription	1 000 €
Éligibilité	Comptes-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
Commercialisation	Du 27 mai 2021 (9h00 CET) au 28 juin 2021 (17h00 CET).
Commissions de distribution	Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Titres de créance placés. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (code ISIN : CH0321427582, code Bloomberg : ISX70D5 Index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Date de constatation d'origine	28 juin 2021 au moment de la clôture.
Dates de constatation trimestrielle	Le 28 de chaque trimestre (période de trois mois), ou le Jour de Bourse suivant si le 28 du trimestre n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 28 juin 2022 (inclus) et jusqu'au 28 mars 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Dates de remboursement automatique anticipé	Le 10 <sup>e</sup> Jour de Bourse suivant la date de constatation trimestrielle. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date de constatation finale	30 juin 2031 au moment de la clôture, en l'absence de remboursement automatique anticipé.
Date d'échéance	14 juillet 2031
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Publication de valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double Valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv, sur fréquence bimensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis. La double valorisation par cet organisme est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller Natixis Wealth Management.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1 %.
Cotation	Bourse de Luxembourg

## Informations importantes

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> supplément) approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le visa n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 25 mai 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/74/PROGRAM\\_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/74/PROGRAM_SEARCH)), <https://cib.natixis.com/devinet.pims.complianceool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR00140038D5/FT/DS>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles pour consultation auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Natixis Wealth Management qui distribue le produit Opportunité Juin 2021. **Un information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.** Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Opportunité Juin 2021 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENNT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il convient de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S du U.S Securities Act de 1933 tel que modifié. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Opportunité Juin 2021 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) en contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (sous réserve de l'accord de la compagnie d'assurances). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis informe les investisseurs (i) qu'un prospectus de base remplaçant le Prospectus de Base sera publié autour du 11 juin 2021 (le « Prospectus de Base 2021 ») et que (ii) des suppléments au Prospectus de Base 2021 pourraient être publiés avant le 28 juin 2021. Le Prospectus de Base 2021 et, le cas échéant, tout supplément postérieur seront disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), sur le site dédié de Natixis ([www.natixis.com](http://www.natixis.com)) et sur demande écrite auprès de l'Émetteur (Natixis-BP4-75060 Paris Cedex 02 France). Les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2021 ou d'un supplément au Prospectus de Base 2021 auront le droit de retirer leur acceptation pendant une période de trois jours ouvrables après la publication du Prospectus de Base 2021 ou celle du supplément précité. Natixis Wealth Management aidera les investisseurs qui auront déjà accepté de souscrire des Instruments Financiers avant la date de publication du Prospectus de Base 2021 ou celle du supplément précité et qui le souhaitent à exercer leur droit de retirer leur acceptation. **Avertissement STOXX® LTD** : L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

Natixis Wealth Management 115, rue Montmartre - CS 21818 - 75080 Paris. Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 129 048 296,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355. Courtier d'assurances n° 07 006 332. Date de rédaction de la brochure : 27 avril 2021